

**Plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants
destiné à lutter contre l'épidémie de Covid-19 (OAJE – version 22.10.2020)**

**A l'intention des parents accompagnant leur enfant dans une des
structures d'accueil de la Fondation Piccolino**

Adultes

- **Obligation de porter un masque pour tout adulte qui entre dans une structure d'accueil ;**
- **Le port du masque est obligatoire en arrivant sur le préau des collègues ;**
- Gardez une **distance de 1m50 avec les autres parents et les éducateurs/trices à l'extérieur ;**
- **Si vous ne pouvez pas garder la distance de 1m50 à l'extérieur, veuillez porter un masque ;**
- Si vous entrez dans la structure, désinfectez vos mains avec la solution hydroalcoolique à disposition ;
- **Un seul parent accompagne son enfant jusqu'au point d'accueil (sans aller dans la salle de vie/jeux)**

Enfants

- Les enfants se lavent les mains en arrivant avec de l'eau et du savon ;
- Il est interdit d'utiliser la solution hydroalcoolique pour les enfants ;
- Les enfants peuvent se mouvoir librement entre eux ;
- Dans la mesure du possible, les enfants scolarisés gardent une distance de 1m50 avec les adultes.

Mesures en cas de présence de symptômes :

chez un enfant accueilli :

- **Un enfant qui présente des symptômes doit rester à la maison !**
- Si l'enfant présente des symptômes pendant le temps de son accueil, les parents sont informés et doivent venir le chercher **sans délai**. En attendant, l'enfant est accompagné hors du groupe. La directrice informera le médecin cantonal et suivra les consignes reçues.
- La procédure appliquée par les structures de la Fondation se trouve sur son site internet.

chez un parent, dont l'enfant fréquente la Garderie :

- **Aucune personne présentant des symptômes de l'infection ne doit pénétrer dans la Garderie ;**
- Si vous présentez des symptômes, vous ne pouvez pas amener votre enfant ;
- Merci d'informer la directrice ou la direction de la Fondation en cas d'infection au sein de la famille.

Retour de vacances – quarantaine à respecter

- Les personnes, enfants compris, qui reviennent d'une région à risque, doivent respecter une mise en quarantaine de 10 jours et s'annoncer à l'autorité cantonale compétente. Pour le canton de Vaud, les personnes doivent remplir le formulaire de déclaration de retour de voyage dans un pays à risque.
- **La direction de l'institution qui suspecte le non-respect d'une quarantaine doit avertir les personnes responsables du contact tracing.**

Vous trouvez le « plan de protection pour l'accueil de jour des enfants lié à la pandémie Covid-19 » sur le site internet de la Fondation Piccolino ou sous : www.vd.ch/oaje Actualités

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration !
Les équipes et la Direction de la Fondation Piccolino